



MAIRIE

DE
PUYBEGON

81390

ARRETÉ :

AR_2023_10

Réglementation du stationnement et de l'utilisation du domaine public pour la pratique de la pétanque

Le Maire de Puybegon :

Le maire de la commune de Puybegon

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Considérant la demande de M. PIETRAVALLE Philippe, Co-Président de l'ALPP de PUYBEGON, en date du 5 mai 2023 pour réglementer l'occupation du domaine public et le stationnement aux abords de la route de l'ancienne école
- Considérant que pour la sécurité des usagers des voies et des places publiques en centre-bourg, la circulation et le stationnement seront réglementés à l'occasion des manifestations organisées par l'association
- Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité de l'espace public de la route de l'ancienne école :

- devant le collecteur de verre
- sur le parking de la salle Michelle VASSEUR,
- à côté du monument aux morts...

Le :

- jeudi 25 mai 2023 de 13h00 à 19h00 (responsable du club Didier COLS)
- dimanche 25 juin 2023 de 6h00 à 19h30 (responsable du club Philippe PIETRAVALLE et Cédric RUAULT)
- samedi 8 et dimanche 9 juillet 2023 de 13h00 à 19h00 (responsable du club Philippe PIETRAVALLE)
- samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023 de 13h00 à 19h00 (responsable du club Philippe PIETRAVALLE et Cédric RUAULT)

Le stationnement des véhicules sera rétabli après les manifestations.

Durant cette interdiction, les usagers pourront stationner sur la VC 1, VC 14 et la place haute du village.

Article 2 - La pratique de la pétanque est autorisée sur :

- l'espace public devant le collecteur de verre
- l'espace Loisirs les Remparts,
- sur le parking à coté de la salle Michelle VASSEUR et du monument aux morts

Le :

- jeudi 25 mai 2023 de 14h00 à 19h00 (responsable du club Didier COLS)
- dimanche 25 juin 2023 de 7h00 à 19h30 (responsable du club Philippe PIETRAVALLE et Cédric RUAULT)
- samedi 8 et dimanche 9 juillet 2023 de 14h00 à 19h00 (responsable du club Philippe PIETRAVALLE)
- samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023 de 14h00 à 19h00 (responsable du club Philippe PIETRAVALLE et Cédric RUAULT)

Article 3 - L'association ALPP aura la charge de baliser le parking et remettre en ordre l'espace une fois la

manifestation terminée.

Les responsables, M. PIETRAVALLE Philippe et M. Cédric RUAULT veilleront au bon respect des règles lors de la manifestation.

Article 4 - Le service technique de la commune mettra à disposition de l'ALPP le matériel correspondant.

Article 5 - Monsieur le Maire veillera au bon respect de la réglementation.

Le 15 mai 2023.

Le Maire,
Robert CINQ.

Pour extrait certifié conforme
Le 16/05/2023

